



COMMUNIQUE DE PRESSE

La FFT poursuit et intensifie sa lutte contre les risques de corruption sportive et de manipulation des matches

Paris, le 24 avril 2019

Pour préserver l'intégrité du tennis et la sincérité des compétitions, la Fédération Française de Tennis poursuit et intensifie sa lutte contre la corruption sportive et les tentatives de manipulation de matches en lien avec des paris sportifs en déployant de nouvelles actions concrètes.

L'intégrité et la sincérité des compétitions de tennis sont une priorité absolue pour la Fédération Française de Tennis. Sans elles, aucune politique éducative ne peut être adossée à la pratique, aucune valeur sportive n'existe. Pour les préserver, la FFT, pleinement mobilisée, poursuit et intensifie, en les adaptant aux nouvelles formes de manipulations, l'ensemble de ses dispositifs de prévention, de détection et de sanction.

Le premier volet de ce plan d'action repose sur la **formation** et la **prévention**. La formation, qui constitue une étape essentielle, est dirigée auprès de toutes les populations potentiellement exposées. La FFT intensifie son action dans ce sens et a lancé depuis le début de l'année un nouveau programme de prévention et de sensibilisation. Celui-ci cible prioritairement les joueurs, âgés de 14 à 18 ans qui seront confrontés, demain, aux risques de manipulation, et ceux qui ont des difficultés à vivre des gains obtenus sur le circuit, mais aussi les populations susceptibles d'être des relais d'information (entraîneurs, conseillers techniques régionaux, arbitres, directeurs de tournois, équipes médicales).

Depuis plusieurs semaines, des séances de formation sont ainsi mises en place à destination de ces différentes populations. Les prochaines seront dispensées auprès des directeurs de tournois ITF (le 14 juin), auprès des joueurs au Challenger de Blois (semaine du 17 juin) et auprès des joueuses à l'ITF féminin de Montpellier (semaine du 17 juin).

Pour l'instant facultatives, ces formations devraient à terme devenir obligatoires. Des séances seront également prochainement organisées auprès des salariés et personnels de la FFT et des Ligues.

Afin de permettre de signaler une tentative ou une manipulation de matches, la FFT a mis en place **un onglet « Alerte manipulation des compétitions », directement accessible sur la page d'accueil du site internet de la FFT** (<http://www.fft.fr/alerte-manipulation-des->

[competitions](#)), renvoyant vers un formulaire à compléter. Cet outil, à destination de tous les publics (joueurs/joueuses, entraîneurs, arbitres, dirigeants et grand public), a pour objectif de faciliter et de simplifier le recueil des alertes liées aux tentatives de manipulation en lien avec les paris sportifs. Toutes les personnes, utilisant ce service, bénéficieront de l'assistance de la FFT, qui fournira des conseils ainsi qu'un accompagnement lors des démarches, y compris judiciaires. Ces alertes seront traitées par la FFT avec une garantie de confidentialité absolue. Les personnes ayant utilisé ce service fédéral seront informées, s'ils communiquent leurs coordonnées, sous 48 heures, des suites données à leurs alertes.

Parallèlement, la FFT vient de conclure **un partenariat avec la plateforme NETECOUTE.FR**, spécialisée dans la lutte contre le cyber harcèlement. Dans le cadre de cette collaboration, les joueurs et joueuses ont accès à cette plateforme « Net-Ecoute », via un numéro vert (0 800 200 000) ou les réseaux sociaux. Ce service permet d'accompagner les joueurs et joueuses victimes de messages d'insulte ou des menaces sur les réseaux sociaux, notamment de la part de parieurs ayant réalisé des paris infructueux sur leurs matches. Une équipe de juristes, de psychologues et de community managers sont ainsi à leur écoute. Lors d'un signalement, les équipes de « Net-Ecoute » qualifient l'infraction et constituent la collecte de preuves (captures d'écran...) en collaboration avec la victime. Les partenariats noués entre « e-Enfance » et les acteurs du numérique (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter et YouTube), permettent alors de faire supprimer le compte incriminé ou le contenu illicite dans un délai de 48 heures maximum. Ce service mis à disposition par la FFT est une réponse aux situations inadmissibles dont sont victimes les joueuses et joueurs, de la part de parieurs, le plus souvent clients de sites illégaux.

La FFT rappelle également que, chaque année, **un dispositif de surveillance est mis en place à Roland-Garros et au Rolex Paris Masters**, y compris lors des phases qualificatives. Ce dispositif conséquent, en coopération avec la Tennis Integrity Unit (TIU), le Service Central des Courses et Jeux et la Plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives, sera en place pour l'édition 2019 de Roland-Garros. Tous les instruments à disposition seront mobilisés, y compris les croisements de fichiers permettant de sanctionner les acteurs du tournoi qui parieraient sur ce dernier.

Au regard de l'ampleur et de la gravité présumées de l'affaire révélée en marge du tournoi de Bressuire en janvier dernier, **la FFT s'est constituée partie civile** devant le tribunal de première instance de Flandre Orientale. La FFT rappelle qu'elle s'est également constituée partie civile dans une affaire récente de tentative de corruption, qui a abouti en 2019 à la condamnation du corrupteur. Elle entend ainsi à nouveau montrer sa détermination sans faille dans la lutte contre la corruption sportive. Si l'affaire, actuellement instruite en Belgique, est évidemment très regrettable, la FFT peut cependant se réjouir que les enquêtes pénales internationales prennent au sérieux ces manipulations de matches en lien avec des paris sportifs et que ces dernières deviennent une priorité de l'action pénale. Le temps de l'impunité relative doit cesser.

Enfin, au niveau législatif, la FFT appelle de ses vœux **une législation renforcée et plus adéquate**, qui passe notamment par l'interdiction de transmission des données de live scoring aux opérateurs ou à leurs intermédiaires sur les tournois non ouverts aux paris en France, et en faisant du courtsiding une infraction pénale forte et suffisamment dissuasive. Au-delà de la régulation du marché domestique des paris, la protection des événements sportifs organisés en France doit être une priorité de l'action publique.

Contacts presse

Nicolas BEAUDELIN

Tél. : 01 47 43 48 15 – nbeaudelin@fft.fr

Emmanuelle LEONETTI

Tél. : 01 47 43 56 37 – mleonetti@fft.fr

La Fédération Française de Tennis

À propos de e-Enfance, association qui opère la plate-forme Net-Ecoute.fr :

e-Enfance est depuis 2005 l'association française de protection de l'enfance sur Internet et de lutte contre le cyber-harcèlement. Agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, l'association reconnue d'utilité publique mène des actions de prévention toute l'année dans toute la France dans les établissements scolaires auprès des élèves, des parents et des professionnels, en partenariat avec l'Agence du Service Civique.

L'équipe d'e-Enfance est composée de psychologues, de juristes et de spécialistes des nouvelles technologies de l'information qui travaillent en collaboration avec les autorités compétentes et les acteurs du numérique.

L'association opère depuis 10 ans le numéro national officiel de lutte contre le cyber-harcèlement Net Ecoute 0800 200 000, avec le soutien de la Commission Européenne. Il apporte aide et conseils aux enfants et adolescents confrontés à des difficultés dans le cadre de leurs usages numériques, ainsi qu'à leurs parents et aux professionnels.

